



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} Juillet 2008

L'Europe fiscale, l'oubliée de la Présidence française de l'Union européenne ?

Le Président de la République a annoncé les grands chantiers de la Présidence française de l'Union européenne. L'harmonisation fiscale n'est malheureusement pas à son programme. Les sujets fiscaux se résument en effet à quelques questions touchant à la TVA voire à la mise en place d'une taxe dite écologique. Or, ces deux sujets risquent de ne pas aboutir, puisque les positions des Etats membres ne semblent pas avoir variées, la discussion sur la TVA et sur une taxe écologique (la France veut une taxe carbone, d'autres Etats veulent une taxe sur le contenu énergétique, dans le premier cas, le nucléaire n'est pas concerné, dans le second, il l'est) montrant de réels clivages.

Mais surtout, les chantiers fiscaux européens ne se résument pas à ces questions et sont d'une autre ampleur :

- l'affaire du Lichtenstein a montré qu'une révision de la directive sur la taxation des revenus de l'épargne était nécessaire afin que tous les produits de l'épargne soient couverts par les échanges de renseignements.
- l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés est un chantier techniquement déjà très avancé au niveau de la Commission, mais qui attend une impulsion politique pour être mis en oeuvre. Une telle harmonisation permettrait de freiner la concurrence fiscale et les transferts de bénéfices, à condition qu'elle s'inscrive dans un processus qui encadrerait les taux.
- la TVA attend toujours son régime définitif. Actuellement, c'est toujours le régime transitoire qui est appliqué. Or, celui-ci autorise une forte fraude fiscale, au point que les Etats membres perdent chaque année 10 % de leurs recettes de TVA du fait de la fraude.
- plus globalement, la lutte contre la fraude reste nationale alors qu'elle s'internationalise : qu'il s'agisse de la Commission européenne ou d'organisations comme le SNUI, les observateurs tirent la sonnette d'alarme sur l'évasion et la fraude fiscale. Il reste à intensifier et à perfectionner la coopération internationale voire à mettre sur pied un cadre juridique européen qui rende la lutte contre la fraude plus efficace.
- Enfin, la question de l'importance et du mode de financement du budget européen reste posée : faut-il vraiment limiter le budget à 1 % de la richesse communautaire alors qu'il est possible d'aller jusqu'à 1,24 %, sachant que les besoins excèdent un tel plafond ? Aucune réflexion n'est menée alors que chacun s'accorde à dire que les chantiers européens (en termes d'aide au développement des régions pauvres, de recherche, d'aide au développement...) ne manquent pas.

Le Président de la République n'a pas annoncé vouloir avancer sur ces thèmes majeurs. C'est regrettable puisqu'il s'agit avant tout d'avancer sur le terrain du financement du modèle social. Si, certes, la règle de l'unanimité rend particulièrement difficile des avancées en la matière, il faut cependant préciser que l'affaire de la fraude fiscale internationale impliquant le Lichtenstein a accéléré la prise de conscience quant à la nécessité de revoir la directive « épargne » et de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude fiscale. Enfin, il faut également souligner que les projets sont techniquement très aboutis et qu'on ne peut avancer qu'il est impossible de les mettre en oeuvre. Il s'agit donc d'une question de volonté politique sur le sens même de la construction européenne.

Le SNUI porte de longue date le projet de « *serpent fiscal européen* » (voir site du SNUI www.snui.fr et livre du SNUI *Pour un serpent fiscal européen*, Syllepse, 2005) qui limiterait les écarts entre fiscalités comme le serpent monétaire limitait les écarts entre les politiques monétaires. Un tel processus aurait pour effet de limiter la concurrence fiscale et sociale : or, c'est bien cette concurrence acharnée qui entraîne des reculs sociaux et un assèchement des ressources publiques préjudiciable à la cohésion sociale et à l'activité économique.